

**Roio, Alexandra**

---

**De:** Labrecque, Isabelle  
**Envoyé:** 26 février 2016 15:36  
**À:** 'gaetane bouffard'  
**Objet:** RE: Dave Lemire

Bonjour M. Lemire,

Comme je vous l'ai déjà expliqué au téléphone, le ministère ne retournera pas prendre d'échantillon dans votre piscine. Nous considérons que votre plainte d'accumulation de piscine du 18 juin 2014 est traitée. Voici un résumé du traitement de votre plainte:

- 1) Une inspection a été réalisée le 19 juin 2014, avec la prise d'un échantillon.
- 2) Après l'examen des résultats d'analyse de laboratoire et la vérification des données de suivi de qualité de l'atmosphère de l'hiver 2013-2014, un avis de non-conformité a été transmis à la minière lui demandant de transmettre un plan correcteur.
- 3) Une réponse à cet avis de non-conformité a été reçue de la minière, ainsi qu'un plan correcteur pour réduire les émissions de poussière de la mine.
- 4) Suite à d'autres plaintes concernant votre piscine, au printemps 2015 et à l'automne 2015, le ministère vous a répondu qu'il ne procéderait pas à un nouvel échantillonnage de votre piscine parce que cela n'amènerait rien de plus dans le traitement du dossier. En effet, je vous ai expliqué qu'aucune sanction administrative pécuniaire (SAP) ne serait transmise, car les buts de la SAP qui sont d'éviter la répétition ou d'assurer un retour à la conformité rapide ne sont rencontrés. Et qu'aucune enquête ne sera initiée dans le cas de l'accumulation de poussière dans une piscine, car il serait impossible de prouver hors de tout doute que de la poussière accumulée dans une piscine durant un hiver ne provient que de la mine. Je vous ai également mentionné que le ministère vérifie régulièrement les données du suivi de la qualité de l'atmosphère à Malartic et qu'il juge que ces résultats sont plus représentatifs qu'un échantillon pris dans une piscine.

Depuis 2014, le ministère constate que des mesures correctives sont mises en place et que les émissions de poussière sont réduites. Effectivement, aucun dépassement des normes de poussière n'a été constaté lors des vérifications de données du suivi de la qualité de l'atmosphère depuis juin 2015 .

Isabelle Labrecque, Inspectrice  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques  
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec  
180, Boul Rideau, 1er étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
T (819) 763-3333 poste 325  
F (819) 763-3202  
E isabelle.labrecque@mddelcc.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : gaetane bouffard [mailto:debosselagedlemire@gmail.com]

Envoyé : 23 février 2016 11:13

À : Labrecque, Isabelle <Isabelle.Labrecque@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : Dave Lemire

J'ai envoyer un message qui demandais où on NEST rendue avec ma demande à l'information concernant les avis de non conformités concernant ma picine

Sa fait quel que semaine et en passant j'aimerais savoir pourquoi l'environnement est pas revenue prendre d'autre échantillon comme qui avais prévu dans les document que j'ai parce que c'était votre responsabilités de revenir pour constater si la minière a belle e bien corriger la situation de contaminant de poussière dans ma picine Et au printemps de cette Année vous m'avez dit comme se si VOUS avez tu contacter la mine j'ai dit non pourquoi Ben appel les ??? Je les est appeler il mon fait rencontre MELISSADEROCHER avec JOSIE MONGRAIN pour me dire on travail dans roche on génère de la poussière Jaitais un peux mailer car il nous disait toujours qu'on n'était des cas isoler Je lui est poser comme question peux tu me l'écrire il mon dit NON tu as eu ton raport l'année passer on n'enrefait pas un deuxième elle m'a confirmer quel travaillais sur quel que chose elle nous a dit sa donne plus rien de faire des plainte concernant la pousiere on l'aimait qu'on génère de la pousiere ET parasore vendredi dernier l'environnement et la mine on dit que la mine états sur le bord d'avoir corriger ces plainte concernant la pousiere et les avis de non conformités plus de plainte et davis de plus juin de cette année ces pas fort quand VOUS etier suposser de faire le suivi justement au début de l'été qui n'a pas eter fait pour quoi se tel déroulement??? pour faltifier les d'osier Si vous aviez revenue comme prévue dans le dossier comme il l'états mentionner dans mon dossier. Sa l'aurais probablement changer la donne pour le reportage entout cas jaimerais n'en savoir plus car je suis déterminer à faire la lumière sur se manque c'était uniquement le manda au ministère de l'environnement de prendre ces responsabilités sur ces avie de non confirmite qui mon laisser vraie ment à l'abandon pour la suite des événements .jaimerais que vous corriger le tire parce que ces vraiment i n'acceptable de contrôler les citoyen comme vous m'avez fait subir parce que ces vous qui on la responsabilité de faire suivre les règle même si sa vous enchante pas entout cas si le ministère a pas comprit les manques qui mon eter imposer sa prouve une chose que le ministère est pas là pour les citoyen et plus pour sa poche???? Jaimerais que quel qu'un prendre le dossier en main parce que jaimerais qu'on revienne parce que le dossier qulsabelle ma fait nes ocunement représentatif de notre réaliter desMALARTIQUOIS

Envoyé de mon iPhone

> Le 22 févr. 2016 à 15:40, gaetane bouffard <debosselagedlemire@gmail.com> a écrit :

>

> J'aimerais savoir on n'es rendue où avec ma demande à l'information

>

> Envoyé de mon iPhone